Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260928-2026_065-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-065

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 13
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : MM. BESNARD Maxime, (pouvoir à LANGLOIS Claudio), DAVID Isabelle (pouvoir à BARIOU Nathalie)
Absents :
Secrétaire de séance : M. VETIER Fabrice ;

Objet : Participation aux charges de fonctionnement – Groupe scolaire de Val d'Anast 2025-2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement du groupe scolaire Cousteau de Val d'Anast pour 4 enfants de Lieuron scolarisés durant l'année scolaire 2024-2025 :

Élèves en maternelle	2	**Élèves en élémentaire**	2
Coût des élèves	1 570,00 €	**Coût des élèves**	499,00 €
En garde alternée	785,00 €	**En garde alternée**	249,50 €
Montant	2 355,00 €	**Montant**	748,50 €
Montant total		**3 103,50 €**	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de prendre en charge une participation de 3 103,50 € ;
- **CHARGE** Madame Le Maire d'exécuter toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT